

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	13
Qui ont pris part à la délibération	10
Présents :	08

Date de Convocation : 28/11/2023

Présents : Messieurs BAUDOUIN Frédéric, BOURDEVERRE Eric, BRISSET Claude, FERRU Christian, FOUCHER Christian, GUÉRIN Frédéric, MALICHIER Michel.
Madame TROCHUT Marion.

Absente excusée : Mesdames CLÉMENT Séverine, DESSE Julie, PAILLÉ Isabelle et RASSE Sylvie.
Monsieur LONJOU David.

Absent : Néant.

Procuration :

Madame DESSE Julie donne procuration à Monsieur FERRU Christian.
Madame RASSE Sylvie donne procuration à Monsieur GUÉRIN Frédéric.

Secrétaire de séance : Monsieur GUÉRIN Frédéric.

ORDRE DU JOUR :

- - Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2023,
- - Choix de l'organisme prêteur pour emprunt Bourg,
- - Proposition d'achat d'un bien, droit de préemption sur la parcelle C 1821,
- - Protection sociale complémentaire prévoyance,
- - Avis,
- - Informations,
- - Questions diverses.

1 Approbation du compte rendu du 14 novembre 2023

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2023.

Préambule

M. le maire expose à l'assemblée le bilan financier (Total) des travaux bourg.

L'essentiel à retenir, la collectivité emprunte 355 000€ au lieu de 629 000 € comme annoncé au début de ce projet.

La commune sera moins endettée en 2024 qu'en 2013 tout en ayant réalisé un projet de plus de 2.300,000€.

Le détail de ce bilan financier sera inséré dans les pages du bulletin municipal.

Acompte au début des travaux de 160 000€ (emprunt sur 15 ans) et ce jour délibération pour 195 000€ (emprunt sur 20ans) soit un total de 355.000€. Aux dires (devant un adjoint) lors d'une réunion ; M le Trésorier cite : " Bonne gestion communale"

2 Choix de l'organisme prêteur pour emprunt Bourg

Monsieur le Maire présente 2 simulations, Crédit Agricole et Crédit Mutuel, sur 20 ans taux fixe pour une somme de 195 000 Euros .

Après avoir étudié ces 2 propositions, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du Crédit Agricole, pour une durée de 240 mois avec les modalités suivantes :

- frais de dossier de 195 € déduit lors de la première réalisation du capital emprunté,
- avec un taux d'intérêt annuel fixe de 5.01 %,
- Remboursement trimestriel
- Échéances constantes de 3 873.32 €

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire concernant cette transaction.

Vote à l'unanimité

3 Proposition d'achat d'un bien, droit de préemption sur la parcelle C 1821

Madame Marion TROCHUT ne prend pas part à cette délibération.

Vu la situation à ce jour, la Commune d'Asnières-la-Giraud, préempte la parcelle cadastrée C 1821 concernant l'achat de l'ensemble de l'immeuble.

La Commune ne se positionne pas ne connaissant pas le montant de cette vente.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire concernant cette transaction.

Vote à l'unanimité

4 Protection sociale complémentaire prévoyance

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Centre de Gestion de la Charente-Maritime d'effectuer un appel d'offre pour la prévoyance des agents obligatoire au 1^{er} janvier 2025.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS de M. le maire

M le maire fait savoir :

- Le Puits de la Laigne a été rénové par les agents.
- Les plantations des arbustes (150) dans le bourg sont terminées. Le maire tient à remercier l'association Nature Angérienne pour leur aide et leurs conseils.
- La bêche du réservoir est bien placée, on va pouvoir récupérer l'eau dès maintenant pour arroser en été 2024.

L'entourage de ce réservoir est prévu le 18 décembre.

- 7 concessions du cimetière (Procédure rétrocession des concessions à la collectivité) ont été nettoyées (Enlèvement des anciennes pierres + exhumations). Il ne reste que 3 concessions à nettoyer.

- Enfin ! les travaux restauration du porche de l'église sont commencés par un agent.
- La distribution de la cagouille se fera à partir du 16 décembre, au plus tard le 24 décembre par les référents villages, remerciements aux élus de la part de M. le maire.
- Un agent, sous contrat a reçu une lettre recommandée concernant un blâme à son égard pour faute grave. La teneur du blâme ne regarde que M. le maire qui est le seul employeur. M. Le maire demande aux élus de lui faire confiance. M. le maire est en cours de traiter cette affaire avec le centre de gestion, M. le maire affirme si la situation venait à se répéter, le maire mettra fin au contrat.
- Les travaux SNCF (ligne Niort - Saintes) vont commencer, il y aura une plateforme technique sur le village de Véron. Les travaux vont durer l'année 2024 voire sur 2025.
- Pour répondre à la question de M. Malichier lors de la dernière réunion du conseil, concernant son intervention sur la pancarte parking rue de l'ancien Puits ; effectivement 2 pancartes Parking vont être installées sur un poteau candélabre, (Une déjà posée) de cette manière la visibilité des 2 panneaux sera améliorée.
- Concernant le parking de l'église, un nouveau dossier de subvention va être déposé pour obtenir davantage d'aide financière donc un retard de quelques jours, les travaux devraient commencer vers le 15 janvier. Le maire présente le nouveau plan avec la mise d'une borne électrique. Cette dernière a imposé un nouveau plan Prochainement, une réunion de travail sera planifiée avec les élus, le syndicat de la voirie et le prestataire des travaux afin de bien définir les matériaux...nos souhaits
- Concernant le futur lotissement, le maître d'œuvre a trouvé une solution pour la gestion de l'eau pluvial (Infiltration du sol pas excellente).
Pour pallier à cet incident :
-Des noues plus nombreuses et plus profondes sur le lotissement seront prévues.
-Un busage pluvial supplémentaire va être relié au lotissement des Tilleuls.
M. le maire fait savoir :
- Le permis de lotir va être déposé en janvier 2024 (Si tout va bien)
- A ce jour, le maire ne peut pas dévoiler les chiffres de ce futur lotissement. Il lui manque des données financières.
- Le maire présente le dernier plan qui devrait être définitif.

Prochaines réunions :

- Réunion de travail pour les élus : le 9 janvier 2024 à 20h
- Prochaine réunion du Conseil municipal : le 16 janvier 2024 à 20h

INTERVENTIONS :

M BAUDOUIN Frederic

- fait savoir qu'il a participé à la mise de la bâche du nouveau réservoir. Il a finalisé ces travaux.

M BOURDEVERRE Eric

- fait connaître son mécontentement devant l'absence des asniérois lors de la soirée TELETHON du samedi 2 décembre. M. le maire partage ce sentiment.
- demande à nouveau aux élus de préparer la décoration du bourg le jeudi 7 décembre en mairie à 20h.
- la mise en place de la décoration de Noël sera réalisée par les élus, le samedi 9 décembre au matin.
- rappelle à l'assemblée l'après-midi Père Noël le vendredi 22 décembre avec les enfants de l'école du Loubat (Goûter et spectacle).

M MALICHIER Michel :

- expose en quelques mots le projet (Des cheveux pour elles) de Sabine Coiff et demande à titre personnel si la commune pourrait l'aider dans ce projet.

M. le maire a eu connaissance de la nouvelle qualification de Sabine Coiff (Prothésiste capillaire) et demande une rencontre avec la personne concernée afin d'identifier ce qui est possible ou pas par la commune. Si besoin, M. le maire se retournera vers les élus si besoin de prendre une décision sur ce sujet.

Fin de séance 22h15